

Conceptions collectives de la nation et exclusion des migrants africains de l'espace public suisse

Florence Passy
Université de Lausanne

« *Comment pourrait-on écouter une parole que l'on ne veut pas entendre* »

Joseph Apedo

L'image que nous avons des migrants est souvent celle d'une population qui est venue s'établir dans des sociétés hôtes afin d'améliorer ses conditions de vie autant sur le plan économique que politique pour ceux qui fuient des Etats répressifs¹. Ce sont des populations que l'on imagine absorbées par leur devenir et rarement nous les considérons comme des acteurs politiques qui pourraient intervenir dans les affaires publiques pour défendre leurs intérêts et protéger leurs identités. Or, les migrants sont loin d'être des acteurs passifs. Ils sont porteurs de revendications qui défient à plus d'un titre les démocraties libérales, et ce d'autant plus qu'ils sont installés pour la plupart d'entre eux de façon permanente dans les sociétés d'accueil. Trois défis majeurs sont posés aux Etats libéraux qui les accueillent. Le premier défi porte sur les frontières physiques de nos Etats-nations. Les mobilisations des travailleurs clandestins, qui sont en quête d'une régularisation de leur situation et de l'octroi de papiers qui leur permettraient d'être plus solidement établis dans l'espace national dans lequel ils vivent, illustrent clairement ce premier type de défi posé aux Etats-nations. Leur contestation politique remet en cause les pourtours de la nation comme frontières séparant des populations citoyennes et étrangères. Leur requête politique défie l'Etat hôte en demandant d'ouvrir l'espace de la nation et d'inclure légalement des populations en son sein. Les acteurs politiques nationaux qui soutiennent leurs revendications demandent, notamment en France par le biais du Parti écologiste et de certaines associations de défense des migrants, d'ouvrir les frontières qui ferment l'espace national. Dans une ère de mondialisation et de forte mobilité des biens et marchandises, cette requête résonne comme une demande de mobilité humaine, acceptée et légalisée, par la simple abolition des frontières de nos Etats-nations.

Les migrants posent un second défi majeur à nos démocraties libérales en demandant une reconnaissance pleine et entière des droits de la personne. Cette quête se décline sous deux registres : en demandant un accès aux droits sociaux, économiques et politiques en vigueur dans l'espace de la nation, et en revendiquant une protection de l'Etat pour lutter contre les discriminations ethniques, religieuses ou raciales dont ils sont souvent victimes. Si la plupart

¹ Les conceptions de la nation façonnent la manière dont on nomme les migrants. En Allemagne et en Suisse, ce sont des étrangers – ils sont « *aus* » du « *Land* » (*Ausländern*), en France ce sont des immigrés (inclus dans l'espace de la nation), aux Pays-Bas et en Angleterre ce sont des minorités ethniques (clair reflet de la conception multiculturaliste de leur citoyenneté), enfin aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle Zélande, ce sont des migrants, des personnes qui, comme les nationaux, sont venus par le biais des migrations s'installer dans ces pays. Pour une discussion plus élaborée sur cette question, on peut se référer notamment aux travaux de Riva Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés*, Paris, Armand Collin, 1996. Nous utilisons ici le terme de « migrant » dans son acception générale sans lien aux conceptions chargées de sens que donnent les Etats qui utilisent cette terminologie. Par le terme de migrants, nous entendons toute personne qui ne détient pas la nationalité du pays hôte. Dans cette catégorie générique sont également comprises les personnes qui détiennent le passeport de leur Etat hôte et qui sont membre d'une minorité ethnique, religieuse ou raciale qui est – ou a été (comme les Juifs de Suisse par exemple) – d'origine migrante.

des démocraties libérales ont élargi le corpus de leurs droits, notamment sociaux et économiques, aux migrants (accès à la sécurité sociale, à l'éducation, aux indemnités chômage, etc.),² il n'en demeure pas moins que l'octroi de ces droits dépend du titre de résidence qui leur est octroyé. Les populations migrantes détentrices d'une carte de résidence permanente se voient munies d'un plus large éventail de droits, alors que les statuts plus précaires, notamment les migrants aux cartes de séjour temporaires, et encore davantage les migrants « sans-papiers », ont un accès minimal à ces droits, voire un accès qui leur est totalement nié. Par ailleurs, même pour les migrants munis d'une carte de résidence, l'accès formel aux droits ne les prémunit pas de discriminations informelles, que ce soit dans l'accès au marché du travail, dans l'octroi d'un logement, dans l'accès même à l'administration, etc. La contestation des travailleurs clandestins défie aussi les démocraties libérales sous cet aspect, en demandant une reconnaissance en tant que sujets de droits. Les mobilisations politiques des migrants, que ce soit pour lutter contre les discriminations à l'embauche, contre les actes racistes, ou autres actes discriminatoires dont ils sont victimes est l'expression politique d'une volonté d'étendre les droits de la personne à tout individu établi – légalement ou non – sur le sol de la nation.

Finalement, les migrants défient les démocraties libérales en revendiquant un espace de tolérance à l'égard de leurs diversités culturelles. Ces revendications, qui peuvent aller de la simple tolérance (offrir de la nourriture casher dans les cantines scolaires, porter le voile islamique dans les établissements publics, etc.) jusqu'à la volonté de promouvoir des droits spéciaux pour certaines communautés, défient un des pans constitutifs des démocraties libérales qu'est la conception individuelle des droits. La quête, ou plus modestement l'aménagement, de droits culturels au sein des sociétés d'accueil a été particulièrement visible en Europe à partir des années 90, notamment par les revendications articulées par des migrants de confession musulmane en quête de reconnaissance publique et politique de leurs identités religieuses. Les revendications politiques des migrants visant l'obtention d'espaces de tolérance ou de droits culturels défient l'Etat dans sa gestion politique de l'altérité culturelle. Les migrants demandent une ouverture culturelle de l'espace national et la promotion d'un certain pluralisme pour qu'ils puissent vivre sans se dévêtir de leurs identités particulières.

Ouverture des frontières physiques de la nation, élargissement de l'espace des droits de la personne aux non-nationaux et ouverture de l'espace culturel de la nation sont les défis majeurs que rencontrent nos démocraties libérales. Certes, ces défis sont de portée distincte et ne posent pas les mêmes questions aux sociétés d'accueil. La quête d'ouverture des frontières de la nation défie le cœur même des Etats-nations, notamment leur souveraineté. Il en va de même des revendications en matière de pluralisme culturel, elles défient l'espace national non dans sa souveraineté, mais dans ses identités constitutives. Ce front de revendications des migrants provoque évidemment de vives réactions au sein des sociétés d'accueil. La droite nationaliste est certes l'acteur le plus opposé à ces défis, mais elle est loin d'être la seule. En revanche, étendre les droits de la personne aux migrants est comparativement moins conflictuel. Ces demandes politiques ne touchent pas aux identités constitutives de la nation. Au vu de l'ampleur de ces défis, on comprend pourquoi le domaine de l'immigration et des relations ethniques est un champ politique hautement contesté où les défenseurs des migrants, leurs adversaires, mais aussi les migrants eux-mêmes entrent dans l'espace public pour faire part de leurs revendications politiques.

² Voir par exemple Hans Mahnig et Andreas Wimmer, « Country-Specific or Convergent? A Typology of Immigrant Policies in Western Europe », *Journal of International Migration and Integration*, Vol. 1, 177-204, 2000 ou encore Yasemin Nuhoglu Soysal, *Limits of Citizenship*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.

Dans cette politique contestataire de l'immigration et des relations ethniques, les migrants constituent un acteur politique important. Pourtant, leur entrée dans la sphère publique pour revendiquer des titres de séjours, des droits ou encore des espaces de tolérance culturelle, n'est pas toujours aisée. En fait, comme nous le verrons, leur présence dans l'espace public varie fortement d'un Etat-nation à l'autre. Quelle est leur présence en Suisse est la première question à laquelle il nous est donné de répondre. Puis, nous focaliserons notre attention sur la présence dans la sphère publique suisse des migrants venus du continent africain. Nous tenterons de dégager, pour la période contemporaine, les relations de convivance – ou du « vivre ensemble » - qu'entretiennent la société suisse et les migrants africains. Contrairement aux études classiques sur les migrations qui se préoccupent généralement des relations entre migrants et nationaux sous l'angle économique, social ou culturel, nous examinerons ici un autre pan des relations entre ces groupes sociaux : celui du politique. Quelles sont les possibilités d'expression politique des migrants établis en Suisse, notamment des migrants africains, pour défendre leurs intérêts, leurs droits et leur culture ?

Les migrants venus d'Afrique, comparativement aux immigrés d'Europe du Sud se sont établis récemment en Suisse. Pourtant, depuis les années 80, qui marquent le début d'une migration africaine,³ ces personnes s'organisent socialement, culturellement, économiquement, mais aussi politiquement. De nombreuses associations voient le jour un peu partout en Suisse pour articuler leurs intérêts et les défendre dans l'espace public de leur nouveau pays d'accueil. Il nous restera à savoir et à comprendre quel est l'espace public que leur confère la société suisse pour adresser publiquement leurs revendications politiques.

Conceptions imaginaires de la citoyenneté et opportunités discursives

Comme l'a montré toute une génération d'auteurs qui a travaillé à l'aide du concept de « structure d'opportunités politiques »,⁴ les institutions et les alignements politiques façonnent l'expression publique des acteurs collectifs. Pour Sidney Tarrow, les opportunités politiques sont des signaux consistants qui sont adressés aux acteurs politiques et qui les encouragent ou les découragent à s'organiser et à manifester leur mécontentement politique⁵. Doug McAdam, qui a récemment tenté de synthétiser les dimensions essentielles du concept d'opportunités politiques à partir des travaux existants, met en évidence que l'ouverture ou la fermeture du système politique institutionnel, la stabilité ou l'instabilité des alignements politiques au pouvoir, la présence ou l'absence d'alliés parmi les élites politiques, et la capacité et la propension de l'Etat à exercer son pouvoir répressif sont des éléments clefs qui facilitent ou non la mobilisation des acteurs protestataires dans l'espace public⁶. La

³ Dans les années soixante, la Suisse comptait moins de 500 ressortissants africains. A partir des années quatre-vingt, plus de 3'300 migrants du continent africain sont recensés en Suisse et leur nombre continuera à croître dans les décades suivantes. Néanmoins, les migrants venus d'Afrique restent une population faiblement représentée en Suisse. En 1990, ils constituaient moins de 2 pourcent de la population migrante établie en Suisse et en 2003, ils ne représentent que 4 pourcent de cette population (OFS, Encyclopédies statistiques de la Suisse).

⁴ Voir notamment Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley, 1978 ; Douglas McAdam, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1982 ; Sidney Tarrow, *Democracy and Disorder*, Oxford, Clarendon Press, 1989 ou encore Hanspeter Kriesi et al., *New Social Movements in Western Europe*. Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.

⁵ Sidney Tarrow, *Power in Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 (Seconde édition).

⁶ Doug McAdam, « Conceptual Origins, Current Problems, Future Directions », In Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald (éds.), *Comparative Perspectives on Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

protestation politique n'a cependant pas seulement besoin d'opportunités politiques pour se saisir de l'espace public, mais aussi d'opportunités culturelles et discursives pour entrer de plain-pied dans l'espace de la contestation publique. Se mobiliser dans un contexte national où les institutions politiques sont perméables à l'action collective de la société civile est certes une structure d'opportunités qui facilite son expression politique, mais il est encore nécessaire que les revendications portées par les acteurs collectifs résonnent avec les cadres culturels dominants de l'espace politique dans lesquels ils sont articulés.

Dans le contexte des mobilisations politiques dans le champ de l'immigration et des relations ethniques, les conceptions collectives de la nation et de la communauté nationale définissent un ensemble d'opportunités discursives et politiques qui permettent aux acteurs collectifs, et notamment aux migrants qui sont au cœur de notre discussion ici, d'entrer dans l'espace public pour y articuler leurs revendications politiques. L'imaginaire collectif de la nation a forgé au cours des siècles une conception collective et partagée de la citoyenneté.⁷ Cet imaginaire s'est cristallisé notamment dans des régimes, ou des institutions, de citoyenneté. Ces institutions peuvent se définir comme un ensemble de règles, de droits et de normes qui régissent l'entrée et l'établissement des non-citoyens au sein de l'espace national, mais aussi les modalités de convivance entre citoyen-ne-s, et de façon encore plus certaine entre citoyen-ne-s et migrants. Les imaginaires collectifs de la nation, qui définissent le dedans et le dehors de l'espace national, se sont ainsi cristallisés dans des pratiques politiques et institutionnelles en matière de citoyenneté qui règlent à la fois l'entrée dans la nation, mais aussi les procédures d'intégration au sein de la communauté des citoyen-ne-s. Les régimes de citoyenneté définissent ainsi des opportunités institutionnelles pour entrer dans l'espace public.

A côté de ce volet institutionnel des régimes de citoyenneté, un autre volet régit les rapports à l'altérité, qui est lui d'ordre culturel et symbolique. La citoyenneté est certes un ensemble de dispositions institutionnelles et de pratiques politiques, mais aussi d'identités et de rapports symboliques qui lient l'individu à la nation. Ann Swidler,⁸ dans son célèbre article *Culture in action*, a mis en avant l'idée que la culture constitue un script pour l'action. Récits, symboles et images collectives constituent un ensemble culturel et symbolique qui guide l'action des acteurs collectifs autant qu'individuels. En partant de cette réflexion théorique, nous pouvons concevoir les conceptions imaginées de la nation comme des compréhensions partagées, historiquement et culturellement ancrées. Ces imaginaires collectifs de la citoyenneté offrent des ressources culturelles pour l'action. Ils offrent un script qui rend possible et guide l'action pour tout acteur politique qui entre dans les débats publics dans le domaine des migrations. La culture définit ainsi un espace narratif et symbolique qui dessine le champ du possible de l'action humaine, mais aussi politique.

Les conceptions collectives et imaginées de la nation définissent un ensemble de *ressources culturelles et symboliques* qui sont disponibles dans un espace national donné et qui peuvent être mobilisées par les acteurs politiques ancrés dans cet espace politique pour s'organiser et intervenir au sein de l'espace public. Ces conceptions de la nation et de la citoyenneté façonnent également une structure de *légitimité politique* pour les acteurs qui s'engagent dans la politique contestée des migrations. Elles facilitent à certains acteurs leur entrée dans

⁷ Voir notamment Rogers Brubaker, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge, Harvard University Press, 1992 ; Eric Hobsbawm, *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

⁸ Ann Swidler, « Culture in Action: Symbols and Strategies », *American Sociological Review*, Vol. 51, 273-286, 1986.

l'espace public, en leur offrant une légitimité politique pour pouvoir se saisir de la parole publique, alors qu'à d'autres une telle structure de légitimité est refusée, compromettant ainsi leurs chances d'entrer dans l'espace public pour y porter leurs griefs. Finalement, les conceptions partagées de la citoyenneté définissent un espace de *résonance discursive* où certains enjeux peuvent être articulés publiquement plus aisément que d'autres. Ainsi, les conceptions de la citoyenneté constituent, pour les acteurs collectifs qui se mobilisent dans le champ de l'immigration et des relations ethniques, un ensemble de contraintes et d'opportunités qui leur permettent de rejoindre, avec plus ou moins de facilité, l'espace public pour y articuler leurs revendications politiques. Elles définissent ainsi des conditions d'inclusion – ou d'exclusion – de l'espace public.

Pour cerner plus aisément les imaginaires de la nation, nous pouvons réfléchir aux régimes de citoyenneté en élaborant un espace conceptuel qui repose sur deux piliers.⁹ Le premier pilier de la citoyenneté renvoie à l'*accès individuel à la nation*. Historiens et sociologues ont mis en exergue que les frontières de la nation constituent une clôture physique, mais aussi sociologique et culturelle qui définit les conditions et possibilités d'accès à la communauté des citoyen-ne-s.¹⁰ L'acquisition formelle des droits de citoyenneté dessine un ensemble de droits et d'obligations qui lie l'individu à l'Etat et constitue une dimension majeure pour cerner le degré d'inclusion – ou d'exclusion – des migrants au sein de la communauté nationale. On peut distinguer deux conceptions opposées : une conception civique-territoriale, qui est relativement inclusive puisque c'est le lien territorial et politique qui fixe les conditions d'entrée dans l'espace de la nation, et une conception ethno-culturelle, qui pose d'imposantes barrières pour rejoindre la communauté nationale puisqu'il est nécessaire de partager les bases ethniques et culturelles de la nation pour y accéder. La France, l'Angleterre et la Suède par exemple ont défini un accès civique à l'espace national, alors que la Suisse, l'Allemagne, ou encore l'Autriche reposent sur une conception ethnique de la citoyenneté.

Le second pilier de notre espace conceptuel ne relève pas de la sociologie de la nation, mais de la philosophie politique qui a depuis quelques années ravivé par les débats sur l'accès culturel aux nations en opposant une vision libérale (rejetant l'idée de reconnaissance culturelle de la différence qui reposerait sur des droits collectifs), à une vision communautarienne (qui, en remettant en partie en cause la conception individuelle des droits, accepte des espaces de tolérance et de reconnaissance des identités particulières).¹¹ En suivant cette opposition, on se rend compte que les régimes de citoyenneté proposent des modalités d'inclusion dans l'espace citoyen qui permettent un certain pluralisme culturel, comme l'Angleterre, les Pays-Bas ou la Suède, alors que pour d'autres Etats-nations il convient, pour rejoindre la communauté nationale, de se dévêtir de ces identités particulières. La France, avec sa conception républicaine de la nation, est certainement en Europe l'exemple paradigmatique du monisme culturel imposé à l'ensemble de la communauté nationale et aux migrants qui s'y installent, mais d'autres pays partagent cette conception, comme la Suisse, l'Allemagne ou l'Autriche par exemple. Cette seconde dimension, nous permet de saisir l'*accès collectif à la nation* et la reconnaissance des identités particulières, que l'on peut

⁹ Cette conceptualisation a été proposée par Ruud Koopmans et Paul Statham « Migration and Ethnic Relations as a Field of Political Contention: An Opportunity Structure Approach », In Ruud Koopmans et Paul Statham (éds.), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

¹⁰ Voir notamment Pierre Birnbaum, *La France imaginée*, Paris, Fayard, 1998 ; Rogers Brubaker (voir note 4) ; Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994.

¹¹ Voir par exemple Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship*, Oxford, Oxford University Press, 1995 ; Charles Taylor, *Multiculturalisme*, Paris, Flammarion, 1994 ; Iris Marion Young, *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, Princeton University Press, 1990 ; Michael Walzer, *On Toleration*, New Haven, Yale University Press, 1997.

traduire à l'aide de deux idéaux-types : un accès facilité par un régime de citoyenneté acceptant tout pluralisme culturel et un accès nié par des conceptions de la nation reposant sur un monisme culturel.

Figure 1

Le croisement de ces deux dimensions, nous offre un espace conceptuel qui nous permet de positionner les Etats-nations, et notamment la Suisse qui nous intéresse particulièrement ici. Cet espace typologique facilite notre compréhension théorique des régimes de citoyenneté, toutefois il convient de garder en mémoire que les Etat-nations se situent en réalité davantage dans des positions nuancées qu'aux quatre coins de notre typologie. La Suisse, comme nous le voyons dans la Figure 1, partage à la fois une conception moniste et ethno-culturelle de la nation qui rend l'accès à la communauté nationale difficile. La conception imaginée de la citoyenneté suisse pose ainsi une double contrainte à la fois dans l'accès individuel à la nation et dans son accès collectif. Cette double contrainte pèse lourdement sur les opportunités symboliques et discursives qui permettent aux migrants d'entrer dans l'espace public pour adresser griefs et revendications aux autorités politiques de leur pays hôte. Leur accès à la parole publique est réduit, car les ressources culturelles et symboliques y sont faibles, la légitimité politique des migrants y est fragile et la résonance discursive de leurs revendications est limitée dans un pays qui conçoit les migrants comme corps étrangers de son espace national et ne tolère guère l'expression d'identités particulières par les non-nationaux. En revanche, en France, l'accès à la sphère publique devrait être plus aisé qu'en Suisse puisqu'elle offre un accès à la nation sur des bases civiques et non ethniques. Plus grandes devraient encore être les opportunités discursives des migrants installés en Angleterre ; pays qui offre, à la fois sur des bases individuelles et collectives, aux migrants un accès à leur communauté nationale.

Présence des migrants et des Africains dans l'espace public suisse

Pour cerner l'espace d'expression possible des acteurs politiques intervenant dans le domaine des migrations, nous avons opté pour la démarche comparée, mettant en perspective différents espaces nationaux, et par conséquent différentes conceptions de la citoyenneté.¹² L'analyse de la structuration des débats publics et des interventions politiques dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques a été conduite par le biais d'une récolte d'informations systématiques sur la prise de parole publique de tous les acteurs qui interviennent dans les débats publics sur les questions migratoires. Tous les actes de paroles, les mobilisations collectives (pétitions, manifestations, occupations de bâtiment, violence politique, etc.) et toutes les décisions émanant des autorités politiques ont été collectées par le biais de la presse. Pour la décennie des années 90 (1990-1998), nous avons relevé, en suivant

¹² Cette étude s'insère dans le cadre d'une recherche internationale plus large. Il s'agit du projet MERCI (« Mobilization on Ethnic Relations, Citizenship, and Immigration »), comprenant cinq pays européens et qui a rassemblé les chercheurs suivant : Thom Duyvené de Wit (Université d'Amsterdam), Marco Giugni (Université de Genève), Ruud Koopmans (Université d'Amsterdam), Paul Statham (Université de Leeds) et l'auteur de cet article. Le fruit de cette collaboration a donné lieu à diverses publications et notamment deux livres qui seront prochainement publiés : Ruud Koopmans et al. *Contested Citizenship*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005 et Marco Giugni et Florence Passy *Miroir de la nation. La politique contestataire de l'immigration en France et en Suisse*.

une démarche méthodologique courante dans l'étude de l'action protestataire,¹³ toutes les interventions publiques dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques relatées – et donc rendues publiques – dans un quotidien national.¹⁴ Cette démarche nous permet dans le cas qui nous préoccupe ici, à savoir la présence publique des migrants, et plus spécifiquement des migrants africains, de mettre en perspective l'usage de la parole publique de ces populations en Suisse, que nous mettrons en relation avec leur présence publique dans des Etats aux régimes de citoyenneté qui se distinguent fortement de la Suisse, comme la France et de façon encore plus tranchée comme l'Angleterre.

Tableau 1

L'analyse des interventions publiques des migrants en Suisse, que nous retrouvons dans le Tableau 1, met en évidence que les groupes de migrants établis en Suisse n'interviennent que très modestement pour débattre dans le champ politique des migrations. Ils interviennent bien moins dans les débats publics qu'en France et le contraste est encore plus saillant si nous comparons le cas de la Suisse à celui de l'Angleterre où les migrants s'emparent trois fois plus de l'espace public pour adresser leurs griefs politiques. L'Angleterre munie d'une conception à la fois civique et pluraliste de la citoyenneté offre des opportunités discursives qui permettent aux migrants de se saisir de la parole publique. Ils sont non seulement considérés comme des citoyen-ne-s appartenant à la communauté nationale, mais de surcroît ils peuvent exprimer leurs demandes politiques en mobilisant leurs identités particulières, celles de migrants, mais aussi leurs identités ethniques (congolais, sénégalais, bangladaïsi, etc.), religieuses (musulmans, hindous, etc.) et de façon encore plus abondante leurs identités raciales (*black, black-asian*, etc.).¹⁵ La France offre des opportunités discursives et par là même d'action politique plus limitée puisque si les migrants font partie, comme en Angleterre, de la communauté des citoyen-ne-s, en revanche ils ne peuvent mobiliser dans l'espace républicain des identités particulières. Il est difficile d'entrer dans l'espace public français en se présentant comme migrants, et encore plus en mobilisant des identités ethniques, religieuses et raciales. La Suisse restreint encore davantage l'espace d'expression publique aux populations migrantes, qu'elle ne considère jamais totalement membres de sa communauté nationale, ce qui ne facilite guère l'expression publique des identités constitutives des migrants. La conception de la citoyenneté sur des bases ethno-culturelles constitue certainement la barrière la plus importante pour pouvoir rejoindre l'espace national et, par conséquent, pour intervenir dans le champ politique d'un pays d'accueil. En ne considérant pas les migrants comme membres de la communauté des citoyen-ne-s, on leur interdit, plus symboliquement que réellement (aucune loi ou acte administratif n'interdit l'accès aux migrants à l'arène publique et politique), de pouvoir entrer de plain-pied dans l'espace public national.

¹³ Voir Dieter Rucht, Ruud Koopmans et Friedhelm Neidhardt (éds.), *Acts of Dissent*, Berlin, Sigma, 1998. Pour plus d'information sur la démarche utilisée ici voir Ruud Koopmans et Paul Statham, « Political Claims Analysis: Integrating Protest Event and Political Discourse Approaches », *Mobilization*, Vol. 4, 203-221, 1999.

¹⁴ Nous avons sélectionné pour la Suisse la «*Neue Zürcher Zeitung*», pour la France le journal *Le Monde*, pour l'Angleterre *The Guardian*. La sélection de ces quotidiens a été réalisée en fonction de différents critères, notamment la couverture nationale du journal, sa qualité éditoriale qui devait être, pour des raisons de comparabilité, le plus proche possible. De 1990 à 1998, en échantillonnant notre corpus et en retenant une édition tous les deux jours, nous avons analysé systématiquement le contenu des interventions publiques en retenant les informations suivantes: qui intervient (acteur), comment (répertoire d'action) et pour dire quoi (contenu).

¹⁵ Paul Statham « Political Mobilisation by Minorities in Britain: Negative Feedback of 'Race Relations'? » *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 25, 597-626, 1999. Ruud Koopmans et Paul Statham, « Challenging the Liberal Nation-State? Postnationalism, and the Collective Claims Making of Migrants and Ethnic Minorities in Britain and Germany », *American Journal of Sociology*, Vol. 105, 652-696, 1999.

Tableau 2

Cette exclusion de l'espace public est encore plus évidente lorsque nous examinons le destinataire des prises de parole des migrants établis en Suisse. Comme le montre la deuxième partie du Tableau 2, et de façon assez logique puisque la Suisse est non seulement un Etat démocratique mais aussi un pays qui a une des populations migrantes les plus importantes d'Europe, les migrants interviennent dans la sphère publique pour adresser des griefs politiques, mais ces griefs ne touchent pas des questions liées à la politique du pays d'accueil, notamment en lien avec les débats sur la politique migratoire. Certes, leur intervention est dans ce cas comparable à celle de la France, qui pose de fortes barrières pour l'entrée politique des migrants puisqu'ils ne peuvent que difficilement se présenter sous cette identité, mais restent encore bien en deçà de celle que connaît l'Angleterre (cf. Tableau 1). Néanmoins lorsque nous analysons le destinataire des mobilisations politiques de migrants installés en Suisse, plus de la moitié de leurs revendications relèvent de la politique de leur pays d'origine. Certains demandent un processus de démocratisation dans leur pays, d'autres de meilleures conditions de développement, une autonomie politique (Kurdistan, Palestine), etc. Bref, les migrants établis en Suisse se saisissent de la parole publique, mais pas de l'espace public national. La comparaison avec la France et l'Angleterre que l'on retrouve dans le Tableau 2 est ici sans appel. Les migrants de ces deux pays se mobilisent essentiellement dans l'espace public de leur pays hôte et interviennent pour améliorer leurs conditions d'établissement et d'intégration, pour mettre en discussion les mesures politiques qui leurs sont destinées, pour contester les discriminations raciales, religieuses ou ethniques qu'ils subissent, ou encore pour demander l'élaboration de normes pour pouvoir exprimer leur diversité identitaire.

Les migrants établis en Suisse sont donc fortement exclus de l'espace public et politique national. Mais qu'en est-il des ressortissants africains ? D'un point de vue théorique, nous ne pouvons imaginer que de faibles variations entre les groupes de migrants. Les conceptions imaginées de la nation sont une empreinte qui touche l'ensemble des populations établies sur le sol national. On peut toutefois supposer que les spécificités à la fois ethniques, mais aussi liées à la durée d'établissement des migrants ou la qualité de leur titre de séjour sont encore des facteurs qui influencent les possibilités d'intervention publique. Or, l'analyse spécifique des migrants africains met en évidence qu'ils suivent les mêmes logiques que celles que nous avons énoncées plus haut dans la prise de parole publique. Ils interviennent rarement dans l'espace public national, et lorsqu'ils se mobilisent, ils interpellent les autorités de leur pays d'origine (Tableau 2).¹⁶ Là encore la comparaison avec la France et l'Angleterre souligne clairement les spécificités helvétiques et l'exclusion des migrants africains de la sphère publique et politique.

Mais alors que font les associations de migrants africains ?

Le déni de reconnaissance publique et politique des migrants conduit par voie de conséquence au déni de parole. Il n'est, ni pour les migrants africains, ni pour les migrants d'autres continents, aisé d'avancer leurs revendications politiques à l'Etat suisse ou aux espaces de pouvoir cantonaux. Pourtant, et nous l'avons souligné en introduction, de nombreuses

¹⁶ Sur la période étudiée, les ressortissants africains ne sont pratiquement jamais intervenus publiquement, comme le témoigne le nombre de cas dans le Tableau 2 (n=5), qui ne nous permet pas d'approfondir l'analyse quantitative de la prise de parole publique des Africains.

associations de ressortissants africains se sont constituées en Suisse et ont pignon sur rue. Mais alors, on peut se demander ce que font ces associations, et quel sont leurs buts ? Cette interrogation renvoie à une question théorique qui est de savoir si les conceptions de la citoyenneté contraignent simplement la prise de parole publique en n'offrant ni légitimité politique aux migrants, ni résonance discursive à leurs revendications, ou alors si elles contraignent leur action également en amont en restreignant leurs possibilités d'organisation et de construction de problèmes publics. Pour répondre à cette question, nous avons délaissé le terrain quantitatif pour privilégier une démarche qualitative nous permettant de cerner les buts des associations des ressortissants africains. L'idée n'est pas d'avoir un échantillon représentatif, mais simplement un corpus de quelques organisations de ressortissants africains que ce soit des organisations mobilisant une identité ethnique (Sénégalais, Togolais, etc.), religieuse (musulmans) ou raciale.

En examinant les buts de quelques associations de migrants africains,¹⁷ trois objectifs se dégagent clairement de l'activité de ces acteurs collectifs. Le premier a trait au renforcement des liens entre les membres de la communauté. Création d'espaces d'échange entre migrants, discussions sur leurs expériences migratoires, échanges d'information, ateliers de langues font partie des quelques activités que ces associations proposent et qui tendent à renforcer les liens sociaux et interpersonnels entre les ressortissants membres de l'organisation. Un second volet d'activités que l'on retrouve dans presque toutes les organisations étudiées relève de la volonté de faire connaître la culture des ressortissants de ce continent aux membres de la communauté nationale. Conférences, débats, fêtes et autres manifestations publiques sont proposées afin de faire découvrir la culture du pays de ces migrants aux Suisse-sse-s, et de tisser ainsi des liens entre la communauté migrante et la communauté nationale qui ne peuvent être que bénéfiques pour une meilleure intégration et au rejet des préjugés. Finalement, un troisième volet d'activités est proposé par ces organisations qui ont trait directement aux pays d'origine des migrants. Ce volet se traduit par des échanges sur la situation économique et politique de leur pays d'origine, sur l'élaboration de projets d'aides humanitaires et de développement, ainsi que l'organisation de recherche de fonds pour financer cette activité.

Très peu d'associations articulent des revendications politiques à l'égard de la Suisse, que ce soit en matière de défense de leurs droits, de luttes contre leurs discriminations, de propositions politiques pour faire valoir des droits sociaux, politiques ou encore culturels. On voit bien que la conception imaginée et partagée de la citoyenneté suisse contraint également l'action des migrants en amont en restreignant leurs possibilités de construction de problèmes publics. L'imaginaire national et citoyen n'offre donc que peu de ressources pour organiser politiquement leurs modalités de convivance avec la communauté nationale. Les migrants n'ont que très peu de ressources culturelles et symboliques pour construire des problèmes publics en lien avec la vie politique de leur pays d'accueil. Bref, les difficultés commencent déjà dans la phase de construction de revendications politiques. Néanmoins, deux exceptions sont à relever. Les associations qui mobilisent des identités religieuses, notamment musulmanes, sont plus enclines à discuter et adresser des demandes politiques aux autorités suisses. Les demandes de reconnaissance de leurs identités religieuses constituent l'essentiel

¹⁷ Nous avons identifié les buts de huit organisations de migrants africains à l'aide des tracts et prospectus à disposition ou encore grâce à la présentation de leurs activités sur le Web. Nous avons étudié les organisations suivantes : Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir (CRAN), Association des Togolais en Suisse, Association des Sénégalais de Genève, Sanabel, Association des Polytechniciens Marocains de Lausanne, Fondation Lubamba, Association Culturelle des Femmes Musulmanes de Suisse et Ligue des Musulmans de Suisse.

de ces revendications (port du voile islamique dans les établissements publics, construction de cimetières – ou carrés – musulmans, légalisation de l’abattage des animaux selon le rituel islamique, etc.). La seconde exception a trait aux revendications en lien avec les questions du racisme anti-noir. Ces revendications sont principalement portées par une association de notre corpus.¹⁸

Comment expliquer ces deux exceptions ? Les revendications en matière de droits culturels, et qui sont portés essentiellement par les Africains de confession musulmane,¹⁹ peuvent être comprises à la lumière de la nature des identités religieuses. Les identités religieuses sont des identités particulièrement structurantes dans la vie des individus. Guide de vie dans l’espace privé, mais aussi dans le rapport à la sphère publique, notamment dans le cas de religions qui ont une facette publique particulièrement développée comme dans le cas de l’Islam, ce sont, et en opposition aux identités nationales, des identités chaudes²⁰, des identités particulièrement saillantes. On peut par conséquent plus difficilement se délester de ces identités religieuses. Un second élément d’explication relève en partie du renouveau de l’Islam que nous voyons dans beaucoup de pays, que ce soit dans le monde arabe, en Afrique ou en Asie, mais aussi en Europe.²¹ Ce renouveau islamique offre certainement des ressources et une symbolique qui permettent aux populations migrantes de confession musulmane de se mobiliser plus aisément pour revendiquer des droits culturels leur permettant de vivre leur foi dans leur pays hôte. C’est une mobilisation que l’on retrouve actuellement un peu partout en Europe.²² Néanmoins, la quête de reconnaissance de l’Islam et de ses pratiques en Suisse est sans commune mesure à celle que l’on rencontre dans un Etat, tel que les Pays-Bas, qui ont une structuration de leur citoyenneté qui repose sur des piliers identitaires et qui permet plus aisément à ces revendications d’être articulées.²³

Enfin, les revendications en faveur d’une lutte politique et sociale contre les discriminations raciales, telles qu’on les retrouve au CRAN (Carrefour de réflexion et d’action contre le racisme anti-noir), reflètent également les conceptions de citoyenneté, et principalement un changement survenu récemment dans les institutions de citoyenneté en Suisse. En 1994, la Suisse a, sous pressions internationales,²⁴ introduit dans son corpus normatif la Loi contre le racisme qui a ouvert une fenêtre d’opportunité discursive et politique qui permet d’articuler plus aisément des revendications anti-discriminatoires, et notamment

¹⁸ Il s’agit du CRAN.

¹⁹ Nous avons porté notre attention sur les organisations musulmanes établies en Suisse romande car elles regroupent davantage, voire essentiellement, des ressortissants maghrébins ou subsahariens, alors que ces organisations en Suisse allemande peuvent regrouper des ressortissants turcs ou kurdes.

²⁰ En s’inspirant des travaux de Claude Lévi-Strauss, Matteo Gianni, *Multiculturalisme et intégration politique*, Thèse de Doctorat, Université de Genève, 1999, propose la distinction entre des identités chaudes et des identités froides. Les premières sont fortement enchâssées dans le moi (*self*) de l’individu et structurent la plupart – si ce n’est l’entièreté – des pans de sa vie et sont difficiles à revisiter, et encore plus à abandonner, alors que les secondes sont moins centrales dans la vie de l’individu, elles peuvent être plus aisément revues et remaniées, voir abandonnées. Les identités religieuses sont typiquement des identités chaudes, alors que les identités professionnelles appartiendraient à la seconde catégorie de la typologie proposée par Matteo Gianni.

²¹ Voir notamment Olivier Roy, *Généalogie de l’islamisme*, Paris, Hachette, 2001 et Gilles Keppel, « Les mouvements de ‘réislamisation’ de la société », In Pierre-André Taguieff (éd), *Face au racisme*, Paris, La Découverte, 1991.

²² Mais avec des variations importantes d’un pays à l’autre, voir Ruud Koopmans et Paul Statham (voir note 6) et Marco Giugni et Florence Passy, « Migrant Mobilization Between Political Institutions and Citizenship Regimes. A Comparison of France and Switzerland ». *European Journal of Political Research* 43 : 51-82.

²³ Ruud Koopmans et al. (voir note 9).

²⁴ Marco Giugni et Florence Passy, « Entre post-nationalisme et néo-institutionnalisme : La structuration des débats publics en Suisse dans le domaine de l’immigration et des relations ethniques. » *Revue suisse de science politique*, Vol. 8, 21-49, 2003.

antiracistes. Ce changement récent se reflète dans le nombre encore restreint d'associations de migrants qui luttent sur ce terrain politique et dans la jeunesse de ces organisations.²⁵ Si ce changement nous laisse entrevoir une possibilité pour les migrants, et notamment les migrants africains, de pouvoir rejoindre l'espace national et l'espace public pour prendre part aux débats à l'égard de l'altérité et de la lutte contre les discriminations, ces revendications en sont encore à leur balbutiement, notamment si nous les comparons aux revendications antiracistes des migrants établis en France et plus encore en Angleterre.²⁶

Exclusion de l'espace public et repli identitaire

Les migrants en Suisse, et quelle que soit leur provenance comme nous l'avons vu notamment dans le cas spécifiques des migrants d'origine africaine, sont assez fortement exclus de l'espace public national. Ces populations migrantes, qui dans l'esprit de maintes élites politiques, et notamment en Suisse qui n'a reconnu que très tardivement être un pays d'immigration²⁷, devaient être simplement de passage sur nos territoires, sont maintenant installées « pour de bon » (« *Here for Good* »)²⁸. Cependant, leur établissement dans l'espace national de leur pays d'accueil n'est pas exempt d'embûches et de difficultés. Les clôtures, réelles mais aussi symboliques, qu'ont établies les Etats-nations dans leur genèse et consolidation, définissent un espace national où *de facto* les migrants sont exclus. C'est souvent face à cette exclusion que l'action politique des migrants s'oriente et défie les Etats libéraux qui les ont accueillis. Leur quête d'ouverture de l'espace national, de justice sociale en accédant de façon pleine et entière aux droits de la personne et de tolérance à l'égard de leurs identités particulières ne peut s'exprimer aisément dans un pays comme la Suisse qui est nourri, institutionnellement et symboliquement, d'une conception de citoyenneté qui clôt l'espace de la nation, en termes d'accès individuel à la nation et de reconnaissance culturelle de l'altérité.

Les Etats-nations n'ont pas seulement construits des clôtures physiques de leur espace national, mais aussi des clôtures culturelles et symboliques qui facilitent, ou au contraire restreignent comme dans le cas de la Suisse, les possibilités d'expression politique des migrants. Cette clôture dessine les grammaires de reconnaissance. En ce qui concerne l'expression publique des revendications des migrants, que ce soit pour solidifier leurs conditions de séjour et d'établissement au sein de la communauté nationale, élargir leur accès aux droits de la personne ou encore créer des espaces de tolérance à l'égard de leurs identités particulières, cette grammaire se traduit par un déni de reconnaissance. Ce déni de reconnaissance contraint sévèrement leur prise de parole publique et politique. Il construit une nouvelle sphère d'exclusion. La sociologie des migrations a mis en évidence que les populations migrantes peuvent souffrir de différentes formes d'exclusion : économiques,

²⁵ Le CRAN s'est constitué en 2002.

²⁶ Ruud Koopmans et al. (voir note 9).

²⁷ La Suisse, comme l'Allemagne, ne se sont jamais considérées comme des pays d'immigration. Il a fallu attendre la fin des années 80 pour que ces deux Etats admettent que la présence des migrants établis sur le sol n'était pas temporaire, voir les travaux James F. Hollifield, *Immigrants, Markets, and States*, Cambridge, Harvard University Press, 1992 ; « Immigration and Integration in Western Europe : A Comparative Analysis », in Eneck M. Uçarer et Donald J. Puchala (éds), *Immigration into Western Societies*, Pinter, London, 1997 et de Etienne Piguet, *Immigration en Suisse depuis 1948*, Zurich, Seismo, 2004. Gerald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Antipodes et SHSR, Lausanne 2004.

²⁸ Stephen Castles (avec Heather Booth and Tina Wallace), *Here for Good*, London, Pluto Press, 1984.

sociales, culturelles. Ici, nous voyons que l'exclusion peut être politique en privant ces populations d'accès à l'espace public.

Ce déni de reconnaissance, qui se traduit par un déni de parole publique, a notamment pour conséquence de favoriser un repli identitaire des populations migrantes. Les barrières importantes que posent la conception de la citoyenneté suisse aux migrants pour rejoindre la communauté nationale se traduit non seulement dans la difficulté patente de prendre part aux débats publics nationaux et dans les mécanismes d'auto-exclusion des migrants de l'espace national, mais aussi dans le maintien de liens matériels et émotionnels forts avec leurs communautés d'origine. Ces liens se déclinent comme nous l'avons vu sous deux formes spécifiques. Premièrement, les migrants conservent des liens étroits avec leur pays d'origine. La majorité de leurs mobilisations collectives a pour destinataire les autorités de leur pays d'origine et non le pays où ils vivent – la Suisse. De même, leurs associations, comme nous l'avons vu dans le cas spécifique des migrants africains, s'organisent pour développer des activités humanitaires et de développement pour leur pays d'origine, ou encore mettent sur pied des activités pour faire connaître leur pays et leur culture à la population suisse. Deuxièmement, les migrants créent des activités associatives qui renforcent les liens sociaux et interpersonnels entre les ressortissants d'un même pays qui maintiennent et ravivent les identités nationales, régionales ou encore religieuses. Elles facilitent un retrait des migrants dans l'espace de leurs identités particulières.

Les conceptions collectives de la citoyenneté créent ainsi un espace discursif et un espace de résonance pour l'articulation de problèmes publics. Cet espace discursif est en Suisse restreint et reflète assez fidèlement l'exergue d'un militant d'une association de migrants togolais établis en Suisse qui tentait de nous expliquer les raisons de l'exclusion des migrants de l'espace public : « comment pourrait-on écouter une parole que l'on ne *veut* pas entendre ». Au regard des conceptions imaginaires de la nation, nous pourrions spécifier ses propos de la façon suivante : « comment pourrait-on écouter une parole que l'on ne *peut* pas entendre ».

Figure 1 : Un espace conceptuel pour appréhender les régimes de citoyenneté

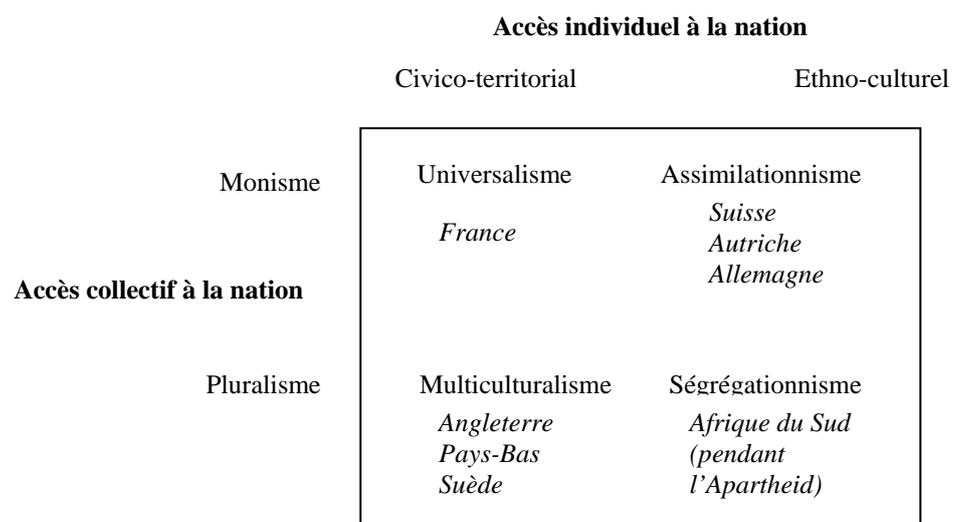


Tableau 1: La mobilisation politique des migrants en Suisse, en France et en Angleterre

	Suisse	France	Angleterre
Dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques			
Migrants	6.0	12.7	20.1
Autres acteurs	94.0	87.3	79.9
Total	100%	100%	100%
N	(1695)	(3319)	(1369)
Dans tous les domaines politiques			
Migrants	12.8	10.8	20.9
Autres acteurs	87.2	89.2	79.1
Total	100%	100%	100%
N	(2095)	(4385)	(1392)

NOTE : Le tableau se lit de la manière suivante : en Suisse sur l'ensemble des interventions publiques (actes de paroles, actes de protestation ou décisions politiques) dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques 6% de ces interventions ont été articulées par les organisations (ou groupes) de migrants. Si nous examinons l'ensemble des domaines politiques, nous voyons que le pourcentage d'interventions publiques des migrants augmente sensiblement (12.8%).

Tableau 2 : Le destinataire des revendications politiques des migrants établis en Suisse, en France et en Angleterre : une analyse détaillée en fonction de leur nationalité

	Total	Africains	Asiatiques	Américains (Nord et Sud)
Suisse				
Pays d'accueil	41.1	(60.0)	20.9	35.3
Pays d'origine	58.9	(40.0)	79.1	64.7
Total	100%	100%	100%	100%
N	(265)	(5)	(115)	(85)
France				
Pays d'accueil	94.5	88.2	56.3	96.9
Pays d'origine	5.5	11.8	43.8	(3.1)
Total	100%	100%	100%	100%
N	(474)	(51)	(16)	(97)
Angleterre				
Pays d'accueil	94.0	93.3	90.1	96.6
Pays d'origine	6.0	6.7	9.9	3.4
Total	100%	100%	100%	100%
N	(351)	(15)	(71)	(29)

NOTE 1 : Le tableau se lit de la manière suivante : sur l'ensemble des interventions publiques des migrants établis en Suisse, 41 % sont des actes de parole ou de mobilisation collective qui touchent la politique du pays d'accueil (par exemple pour dénoncer les durcissements du droits d'asile, leur renvoi dans leur pays d'origine, les attaques racistes d'un acteur d'extrême droite, ou demander la naturalisation facilitée, etc.) et 59 % sont des interventions qui relèvent de la politique de leur pays d'origine (par exemple pour demander la libération de prisonniers politiques en Tunisie, la démocratie en Algérie, la liberté d'expression pour des associations culturelles en Chine, etc.).

NOTE 2 : Les pourcentages qui reposent sur un nombre de cas égal ou inférieur à cinq ont été mis entre parenthèses. Les ressortissants d'Amérique du Sud et des Caraïbes ne sont pas présentés comme catégorie nationale spécifique étant donné leur très faible intervention publique dans les trois pays.

Données biographiques

Florence Passy est Maître-assistante à l'Institut d'études politiques et internationales à l'Université de Lausanne. Ses travaux portent sur la politique protestataire et l'étude des migrations et des relations ethniques. Elle est l'auteure de *L'action altruiste* (1998), et co-auteure de *Histoires de mobilisation politique en Suisse* (1997), *Zwischen Konflikt und Kooperation* (1999), *Mouvements sociaux et Etat* (1997). Elle a également co-édité un livre sur l'altruisme politique, *Political Altruism ?* (2001). Elle travaille actuellement sur des publications portant sur l'action collective et les revendications politiques dans le champ de l'immigration, de la citoyenneté et des relations ethniques (voir en particulier *Contested Citizenship*).